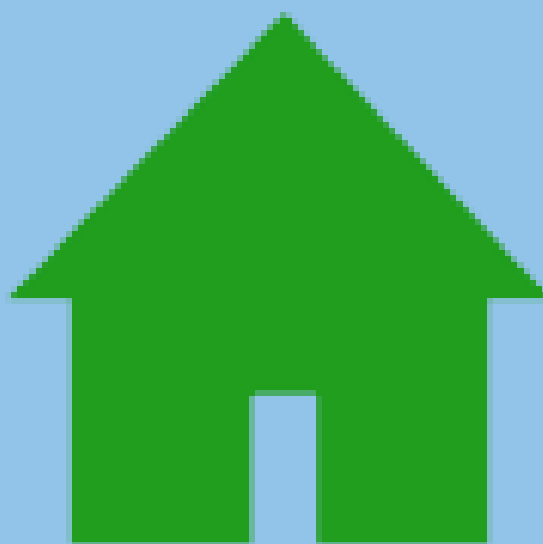


Le logement



Avoir un travail aujourd'hui ne suffit pas toujours pour avoir un toit décent.

Contrairement aux idées reçues, les précaires ne sont pas les seul-e-s touché-e-s; les titulaires de CDI font aussi partie des « sans-domicile ». En IDF, 31% des SDF ont un emploi contre 18 % en France.

Contexte

- Plus de 3 Français-es sur 4 estiment qu'il est désormais difficile de se loger ; en Ile-de-France ce sont plus de 9 Francilien-ne-s sur 10 qui partagent cette opinion - sondage Ipsos 2011
- Dans une étude publiée en avril 2014 par l'INSEE 1 sans abri sur 4 a un emploi
- Ne pas avoir de logement a de graves conséquences sur le travail : absentéisme, démotivation, manque d'hygiène, répercussions sur la santé physique et mentale.

Présentation des dispositifs

Mot-clé	De quoi s'agit-il?	Dans quel(s) cas?	Les services proposés
ACTION LOGEMENT (anciennement 1%)	Toute entreprise de plus de 20 salarié-e-s doit cotiser auprès d'un organisme collecteur qui offre un service confidentiel pour tous les salarié-e-s rencontrant des difficultés liés au logement.	Divorce, séparation, surendettement, problème de santé, décès.	-Accueil, écoute, évaluation -Mise en place d'aides adaptées : aides financières ou recherche de solutions de logement -Orientation vers les organismes spécialisés comme la CAF ou la Banque de France
Logement social		Tout public	S'adresser aux bailleurs sociaux, mairies, CIL
Droit au logement opposable (DALO)	Permet aux personnes mal logées de faire valoir leur droit à un logement ou un hébergement digne.	Expulsion, insalubrité, sur-occupation	Préfectures, CIL (collecteurs de l'action logement)
Fonds de solidarité pour le logement (FSL)	Accorde des aides financières aux salarié-e-s qui rencontrent des difficultés pour assurer leurs dépenses liées au logement (factures, loyers ...).	Impayés	S'adresser au Conseil Général de son département. A Paris au service social départemental situé dans chaque mairie
Agence Nationale pour l'Information sur le Logement	Centre d'information sur le droit, le financement et la fiscalité	Toute demande de renseignement liée au logement	Etude, conseil, orientation http://www.anil.org/votre-adil/

En tant que manager, vous repérez un-e salarié-e en difficulté, vous pouvez l'orienter vers :

- le service social de l'entreprise ou inter entreprise
- le service des Ressources Humaines
- votre collecteur de l'action logement
- Mairie – Services sociaux, Service logement
- le 115



Pour toute solution trouvée dans l'urgence, un accompagnement du salarié-e en difficulté est nécessaire pour que la situation devienne pérenne.

Prendre en compte le sentiment de honte que peut éprouver le/la salarié-e

Liens utiles

<http://www.actionlogement.fr/>

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10007.xhtml>

<http://paris.fr/logementsocial>

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1334.xhtml>

<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/qui-peut-beneficier-du-droit-au-logement-opposable-r424.html>

Ensemble, Innover et Agir pour l'inclusion sociale